

DAJI/2019/Décision/Tarifs/24

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «XVIIème Congrès du RAssemblement NATIONAL des Centres de Langues de l'Enseignement Supérieur (RANACLES)»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «XVIIème Congrès du RAssemblement NATIONAL des Centres de Langues de l'Enseignement Supérieur (RANACLES)» organisé par la faculté Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH).

Ce colloque aura lieu du 21 au 23 novembre 2019 à la faculté Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (ALLSH) – Site Schuman - Aix-en-Provence.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

	Avant le 30/09/2019		Après le 30/09/2019	
	HT	TTC	HT	TTC
Etudiants	16,66 €	20,00 €	16,66 €	20,00 €
Chercheurs membres Ranacles	41,66 €	50,00 €	50,00 €	60,00 €
Chercheurs NON membres Ranacles	58,33 €	70,00 €	66,66 €	80,00 €
Représentants Centres Adhérents Ranacles	0 €	0 €	0 €	0 €
Participation repas de gala	45,00 €	54,00 €	45,00 €	54,00 €

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 08 avril 2019

Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

